

# CALCULATEUR D'HONORAIRES VISARTE 2023



POUR INDÉPENDANT-E-S – VERSION POUR LA SUISSE

© Philippe Sablonier © Visarte Suisse 2023

**Remarque : les champs en jaunes sont modifiables.** Modifier les contenus : cliquer sur la zone en jaune, saisir le texte ou la valeur en chiffres et ensuite appuyer sur le tabulateur ou la touche « flèche vers la droite » (pas la touche Enter). Retour : touche « flèche vers la gauche ». Se déplacer verticalement dans le document : scroller au moyen du trackpad ou de la souris. Personnaliser la base de calcul : dès page 2. Vous trouverez des explications à la fin du document à partir de la page 9.

Nom	
Sexe	femme
Année de naissance (4 chiffres)	1975
Domicile fiscal (abrév. du nom du canton 2 lettres)	VS
<b>Revenu brut par mois</b>	<b>7300 CHF</b>
<b>Moins les frais fixes</b>	<b>1500 CHF</b>
<b>Profit brut par mois</b>	<b>5800 CHF</b>
<b>Moins cotisations aux assurances sociales</b>	<b>1935 CHF</b>
1 <sup>er</sup> pilier : AVS/AI/APG	600
Caisse d'allocations familiales	88
2 <sup>e</sup> pilier : caisse de pension	658
Pilier 3a	588
<b>Gain net par mois</b>	<b>3865 CHF</b>
<b>Tarif d'honoraire brut par heure</b>	<b>90 CHF</b>

Base de calcul (vue d'ensemble)	
<b>Age (durant année civile en question)</b>	48 ans
<b>Canton</b>	VS
<b>Temps de travail</b>	
Taux de travail comme indépendant-e	100 %
Durée normale de travail	8.00 h/jour
Vacances	6 semaines
Jours fériés	13 jours
Temps de travail non productif	80 jours
Temps de travail productif en jours	122 jours
en heures	976 heures
<b>Frais fixes par année</b>	<b>18000 CHF</b>
<b>Capital propre investi</b>	<b>5000 CHF</b>

## 1 Détermination du temps de travail sur l'année

### 1.1 Pourcentage de travail 100 %

Taux de travail comme indépendant-e 100 %

### 1.2 Durée normale de travail 8.00 h/jour

Heures par jour en cas de 100 % 8.00 h/jour

Charge possible 100 %

La charge possible indique à quel pourcentage vous pouvez remplir votre taux total de travail avec du travail effectif. Le temps de travail comprend ce qui est lié à l'activité professionnelle.

### 1.3 Jours ouvrés 248 jours

Jours dans l'année 365 jours

Week-ends 104 jours

Jours fériés canton VS 13 jours

En cas de pourcentage de 100 % 248 jours

Pourcentage choisi 100 % 248 jours

### 1.4 Jours ouvrés libres de travail 46 jours

Pour une saisie correcte des indications ci-après, partez d'un taux de travail de 100 %. Si vous êtes indépendant-e à temps partiel, cela a déjà été pris en compte (pour les calculs) sous « 1.1 Pourcentage de travail ».

Vacances 6 semaines

Jours de maladie 12 jours

Naissances, mariages, enterrements 2 jours

Déménagements, démarches officielles 2 jours

... 0 jours

En cas de pourcentage de 100 % 46 jours

Pourcentage choisi 100 % 46 jours

### 1.5 Jours de travail effectifs 202 jours

En cas de pourcentage de 100 % 202 jours

Pourcentage choisi 100 % 202 jours

<b>1.6 Temps de travail non productif avec saisie forfaitaire</b>	<b>80 jours</b>
Le temps de travail non productif est le temps de travail que vous ne pouvez imputer directement ni au travail sur les œuvres, ni aux projets ou mandats concrets (acquisition, formation continue et administration). Le temps de travail non productif est intégré à la détermination de l'honoraire par heure. Pour une saisie correcte des indications ci-après, partez d'un taux de travail de 100 %.	
<b>Saisie forfaitaire (temps complet)</b>	<b>80 jours</b>
En cas de pourcentage de 100 %	80 jours
Pourcentage choisi 100 %	80 jours

<b>Saisie détaillée (temps complet)</b>	
La saisie détaillée est prise en considération si vous entrez « 0 » ci-dessus à la rubrique « Saisie forfaitaire ». Pour une saisie correcte des indications ci-après, partez d'un taux de travail de 100 %.	
<b>Acquisition</b>	<b>30 jours</b>
Offres, concours, sollicitations	9
Travail de relations publiques	6
Participation à des expositions (sans rémunération)	6
Entretien de contacts, visites de manifestations	4
Travail gratuit (de type « services rendus »)	5
...	0
<b>Administration</b>	<b>30 jours</b>
Planification	5
Contrats, encaissement, comptabilité	5
Gestion d'atelier, assurances	6
Déclaration d'impôts	2
Documentation, archivage, sécurité	5
Nettoyage et entretien de l'infrastructure	7
...	0
<b>Formation continue</b>	<b>20 jours</b>
Séminaires, cours, workshops	5
Colloques, conférences	5
Lecture, formation en autodidacte	10
...	0

<b>1.7 Temps de travail productif = temps de travail</b>	<b>122 jours</b>
Par année avec 8 h/jour	976 heures
Le temps de travail productif est calculé sur la base des jours effectifs de travail (voir point 1.5) moins le temps de travail non productif (voir point 1.6).	

## 2 Saisie des frais fixes par année

### 2.1 Frais fixes avec saisie forfaitaire 18000 CHF

Dans les frais fixes, il y a toutes les dépenses professionnelles que vous ne pouvez pas directement affecter à un poste déterminé (ni travaux sur œuvre, ni projet, ni mandat, prestations ou budgets séparés). Les frais fixes se composent des dépenses (loyer de l'atelier, assurances, etc.), des investissements (infrastructure, formation continue, etc.) et des provisions (réserves, remboursements de crédits, etc.). Etant donné que vous devez couvrir les frais fixes, ils sont intégrés au calcul des honoraires par heure.

Dans le formulaire, vous pouvez saisir les frais fixes soit de manière forfaitaire soit de manière détaillée. La saisie forfaitaire est recommandée si vous connaissez les coûts totaux ou si vous souhaitez faire une estimation. La saisie détaillée vous permet quant à elle de communiquer les coûts effectifs.

Saisie forfaitaire 18000 CHF

### Saisie détaillée

La saisie détaillée est seulement prise en considération si vous avez entré « 0 » ci-dessus à la rubrique « Saisie forfaitaire ».

#### a) Infrastructure 0 CHF

Location atelier, bureaux	0
Charges locatives	0
Mobilier	0
Outils	0
Infrastructure informatique	0
Logiciels	0
Amortissements (perte de valeur)	0
Matériel de bureau et fournitures	0
Location machines et équipement	0
Location de matériel	0
Habits de travail	0
Frais de nettoyage des locaux	0
...	0
...	0

#### b) Communication / relations publiques 0 CHF

Téléphone	0
Internet	0
Site web	0
Publicité et représentation	0
Imprimés	0
Frais de concours	0
...	0

<b>c) Transport et voyage</b>	<b>0 CHF</b>
Propre véhicule	0
Véhicule loué (transport, personnes)	0
Transports publics	0
Bus, avion, bateau	0
...	0
<b>d) Formation continue, recherches</b>	<b>0 CHF</b>
Séjour d'étude	0
Cours, séminaires, colloques	0
Ouvrages spécialisés	0
Revue, abonnements	0
Entrées à manifestations, expositions	0
...	0
<b>e) Sécurisation du travail</b>	<b>0 CHF</b>
Documentation	0
Coûts d'archivage	0
Coûts d'entreposage	0
...	0
<b>f) Affiliations</b>	<b>0 CHF</b>
Association professionnelle	0
Sociétés de défense d'intérêts	0
Musées, lieux d'exposition	0
...	0
<b>g) Assurances personnes</b>	<b>0 CHF</b>
RC professionnelle	0
Accidents professionnels	0
Indemnités journalières maladie	0
Protection juridique	0
RC auto et conducteur véhicule de tiers	0
...	0
<b>h) Assurances choses</b>	<b>0 CHF</b>
Feu, eau, dommages naturels	0
Vol	0
Transport (clou à clou)	0
Assurance bâtiment	0
...	0
<b>i) Conseil et représentation</b>	<b>0 CHF</b>
Fiduciaire, conseil fiscal	0
Conseil juridique et représentation	0
...	0
<b>k) Autres coûts</b>	<b>0 CHF</b>
Intérêts de la dette et amortissements	0
Frais de gestion de la fortune	0
Réserve opérationnelle	0
...	0

m) ...	0 CHF
...	0
...	0
...	0

<b>2.2 Capital propre investi</b>	<b>5000 CHF</b>
Capital propre investi dans l'entreprise	5000 CHF
Valeur de l'équipement d'entreprise au 31.12. de l'année civile selon déclaration d'impôts. Est utilisée pour le calcul des cotisations aux assurances sociales. Influence marginale ; peut également être ignorée.	

### 3 Calcul des cotisations aux assurances sociales

<b>1er pilier : AVS/AI/APG/CAF cotisation annuelle</b>	<b>8262 CHF</b>
<b>AHV/IV/EO</b>	
Critère d'âge rempli	oui
Profit brut par année	69600 CHF
moins franchise de rentier par année	0 CHF
moins 0 % d'intérêts sur capital propre	0 CHF
Revenu soumis à l'AVS	69600 CHF
Taux de cotisation AVS/AI/APG	10 %
Cotisation AVS/AI/APG	6960 CHF
Taux de cotisation aux frais administratifs	3.5 %
Cotisation aux frais administratifs	244 CHF
<b>Cotisation annuelle</b>	<b>7204 CHF</b>
<b>Caisse d'allocations familiales (CAF)</b>	
Plafond limite de cotisation	148200 CHF
Revenu soumis à la CAF	69600 CHF
Canton de domicile	VS
Taux de cotisation (caisse de compensation cantonale)	1.52 %
<b>Cotisation annuelle</b>	<b>1058 CHF</b>

<b>2<sup>e</sup> pilier : caisse de pension cotisation annuelle</b>	<b>7898 CHF</b>
<b>Epargne vieillesse dès 25 ans</b>	
Critère d'âge rempli	oui
Seuil d'entrée atteint	oui
Taux de cotisation	15 %
<b>Cotisation annuelle (théorique)</b>	<b>6581 CHF</b>
<b>Prévoyance risque dès 18 ans</b>	
Critère d'âge rempli	oui
Seuil d'entrée atteint	oui
Taux de cotisation	3.00 %
<b>Cotisation annuelle (théorique)</b>	<b>1316 CHF</b>
<b>Chiffres clés LPP</b>	
Âge (durant année civile)	48 ans
Revenu brut	69600 CHF
Seuil d'entrée LPP	22050 CHF
Limite supérieure salaire annuel LPP	88200 CHF
Déduction de coordination LPP	25725 CHF
Salaire coordonné minimal LPP	3675 CHF
Revenu assuré	43875 CHF

<b>Pilier 3a : cotisation annuelle maximale</b>	<b>7056 CHF</b>
<b>Epargne vieillesse</b>	
Revenu net I	61338 CHF
Critère d'âge rempli	oui
Deuxième pilier pris en considération	oui
<b>Cotisation individuelle maximale</b>	<b>7056 CHF</b>
<b>Chiffres clés LPP</b>	
Cotisation max. avec affiliation à CP	7056 CHF
Cotisation max. sans affiliation à CP	35280 CHF
Taux max. sans affiliation à CPs	20 %

## 4 Calcul de revenu

### 4.1 Par année

<b>Revenu brut</b>		<b>87600 CHF</b>
Moins frais fixes	18000 CHF	
<b>Profit brut</b>		<b>69600 CHF</b>
moins 1 <sup>er</sup> pilier	8262 CHF	
moins 2 <sup>e</sup> pilier	7898 CHF	
moins pilier 3a	7056 CHF	
<b>Gain net par année</b>		<b>46385 CHF</b>

### 4.2 Par mois

<b>Revenu brut</b>		<b>7300 CHF</b>
Moins frais fixes	1500 CHF	
<b>Profit brut</b>		<b>5800 CHF</b>
moins 1 <sup>er</sup> pilier	688 CHF	
moins 2 <sup>e</sup> pilier	658 CHF	
moins pilier 3a	588 CHF	
<b>Gain net par mois</b>		<b>3865 CHF</b>

### 4.3 Par heure

<b>Tarif d'honoraires bruts par heure</b>	<b>90 CHF</b>
Temps de travail facturable par année	976 heures
<b>Gain net par heure</b>	<b>48 CHF</b>

#### Exemple sur la base des données saisies :

Vous utilisez 20 heures de temps de travail pour créer une œuvre. Ainsi, avec un tarif de 89.8 francs par heure, vous devez compter 1795 francs pour votre temps de travail. Le prix de vente minimum se compose de ces coûts relatifs au temps de travail auxquels on ajoute les autres coûts de création de l'œuvre, tels que coûts de matériaux, sous-traitance à des tiers, frais et autres. Remarque : pour effectuer les calculs concernant vos travaux, projets et mandats, vous pouvez recourir au calculateur de projet Visarte ; voir sur [www.visarte.ch](http://www.visarte.ch).



## Que peut-on calculer avec le calculateur d'honoraires ?

Au moyen du calculateur d'honoraires, vous pouvez déterminer le montant de vos honoraires bruts pour votre activité professionnelle en tant qu'indépendant-e. Vous pourrez ainsi répondre à la question suivante : en tant qu'indépendant-e, quels honoraires dois-je exiger en moyenne sur l'année pour mes travaux, projets et mandats, pour obtenir un certain revenu net au bout du compte. A titre de comparaison, le revenu net correspond approximativement au salaire net d'une personne travaillant de manière fixe et ayant 12 mois de salaire, avec constitution de réserves (pilier 3a).

Les honoraires bruts se calculent sur la base du temps de travail sur l'année, des frais fixes annuels et des cotisations aux assurances sociales. Il inclut une rémunération pour les éléments suivants : a) temps productif, b) jours durant lesquels vous ne travaillez pas, comme par exemple vacances, jours de maladie, etc., c) temps « non productif » pour les acquisitions, l'administration et la formation continue, d) couverture de vos frais fixes non directement liés à un projet (location d'atelier, etc.) et e) provisions pour prévoyance risque et vieillesse.

Le calculateur se base sur une retraite à l'âge ordinaire de retraite (femmes 64 ans, hommes 65 ans) ; l'activité au-delà de cet âge est prise en considération en conséquence.

### 1 Détermination du temps de travail sur l'année (page 2)

Sur la base des éléments entrés, le calculateur d'honoraires détermine votre temps de travail productif. C'est le temps que vous pouvez effectivement facturer pour vos mandats et projets. Valeur standard : 1000 heures par année.

### 2 Saisie des frais fixes (page 4)

Dans les frais fixes, il y a toutes les dépenses professionnelles que vous ne pouvez pas directement affecter à un mandat, à une prestation ou à un budget séparé, et que vous ne pouvez par conséquent facturer à personne directement (location d'atelier, etc.). Valeur standard : CHF 18 000.00 par année.

### 3 Calcul des cotisations aux assurances sociales (page 6)

Le calculateur d'honoraires vous indique combien vous devez mettre de côté pour votre prévoyance-vieillesse et risque pour les piliers 1, 2 et 3. Les valeurs calculées vous seront utiles à titre d'orientation et ne sont pas juridiquement contraignantes (seules les cotisations effectivement décidées par les autorités sont contraignantes).

#### **4 Calcul de revenu (page 8)**

##### **Revenu brut**

Le revenu brut est le montant que vous devez réaliser pour pouvoir couvrir financièrement votre temps de travail productif, votre temps de travail non productif, vos frais fixes et vos cotisations aux assurances sociales.

##### **Profit brut**

Le profit brut est le revenu brut moins les frais fixes (avant déduction des cotisations aux assurances sociales).

##### **Gain net**

Le gain net est le gain effectif qui vous reste après déduction des frais fixes et des cotisations aux assurances sociales, et cela avant impôts sur le revenu.

##### **Tarif d'honoraires bruts par heure**

C'est le tarif que vous devez appliquer en moyenne pour vos travaux, projets et mandats, pour parvenir au gain net souhaité. Visarte recommande un tarif minimal de CHF 90.00 de l'heure ; en dessous d'env. CHF 60.00 vous travaillez au-dessous du minimum vital ; en dessous de CHF 20.00 vous vous retrouverez en règle générale dans le négatif. Voir à ce sujet également le *guide – honoraires des artistes* de Visarte Suisse.

##### **Comment puis-je adapter le calculateur à ma situation personnelle ?**

Le calculateur se base sur des valeurs standards, que vous pouvez adapter à votre situation personnelle en modifiant les valeurs des zones en jaune. Outre le sexe, l'âge et le canton de domicile, les éléments suivants sont déterminants : avant tout le temps de travail sur l'année et les frais fixes d'exploitation.